

COMPTE-RENDU Réunion du Comité de Quartier des Bords de Marne du mardi 28 mai 2024



PRESENTS:

Didier Trémoureux élu référent, Eddy Dupuis agent de la ville, M. Coz chef de la Police Municipale, Laurence Assous, Pierre Chevalet, Peggy Parreira, Laurence Matuszek, Alain Gerbaulet

ABSENTS EXCUSES:

Didier Boukobza, Philippe Duloquin, Angélique Millac, Pascal Boiret, Pierre Coicadan

ABSENTS:

Paulette Lequesne, Kahina Yazid, Thomas Cammas, Hervé Parenti, Ghozali Toumi

La réunion commence à 19H35 en l'absence de Mme. MILLAC, Mme. ASSOUS Laurence est nommée secrétaire à l'unanimité.

Invité à cette séance : Monsieur COZ, représentant Police Municipale à Chennevières

Présentation de la Police Municipale par M. COZ

La Police Municipale est composée de 10 Policiers répartis en 4 patrouilles, 2 ASVP et 4 opérateurs vidéo basés au centre de supervision urbain implanté au sein du poste de police. Les policiers municipaux sont les primo intervenants au sein de la ville.

Les horaires d'intervention:

Période hivernale : 8h -20h du lundi au samedi / Le dimanche : 10h - 18h

Période estivale : 8h - 20h du lundi au vendredi / Le samedi : 13h - 1h du matin / Le dimanche de

12h00 à 20h00

Ses missions : Toutes celles d'un service de police municipale à savoir la sécurité, la tranquillité publique et le bon ordre.

Les urgences sont traitées via les appels au Poste de Police ou bien au cours des rondes et patrouilles.

Elle intervient également sur demande de la Police Nationale ou bien des sapeurs-pompiers de Paris.

- *La ville de Chennevières est dotée de *90 caméras* disposées sur la voie publique. Elles filment uniquement le domaine public et non privé.
- *Les ASVP interviennent uniquement sur les problèmes de stationnement.
- *On peut souligner que notre Police Municipale travaille en excellente collaboration avec la Police Nationale CLSPD, en plus du système vidéo efficace aidant à la surveillance et la tranquillité de notre ville : 90 caméras en fonctionnement 24h sur 24, et entretenues régulièrement, avec des opérateurs aux horaires de la PM pour une surveillance en direct (le

différé étant réservé à d'éventuelles enquêtes). Il n'y a pas de vidéo verbalisation via ces caméras.

*Ce système technique de surveillance est financé par la commune.

*Après délits et interpellations le commissariat ne gère pas et ne suit pas non plus les suites judiciaires données, et n'est pas non plus informé.

*La Police Municipale est armée depuis plus de 10 ans, et bénéficie aussi de caméras piétons.

*Pendant les vacances d'été juillet août on peut signaler son absence à la Police Municipale dans le cadre de "*Opération Tranquillité Vacances*" qui effectuera des rondes dans votre quartier.

*Les caméras personnelles dans nos maisons et jardins ne sont pas autorisées à filmer dans la rue qui reste un domaine public, et inversement.

*Pour toute demande d'interventions de notre Police Municipale contacter le 01 45 94 06 06.

LA VOIRIE

*La sortie du virage après la montée rue d'Houin à droite est régulièrement encombrée par des véhicules garés qui obstruent la visibilité et rendent ce virage dangereux pour les voitures qui débouchent sur rue de la Gare à droite.

Ne pourrait-on pas placer des plots ou piquets à cet emplacement précis ?

Mr Dupuis répond que modifier des aménagements de voirie s'avère compliqué car les normes ont changé.

*Les chicanes rue de Champigny, certaines sont dangereuses pour les véhicules (déjà plusieurs dommages de carrosserie sont constatés contre ces chicanes) en particulier celle placée dans le virage près "des Jardins de France" avec un champ visuel déjà réduit.

Nous demandons qu'elle soit tout bonnement supprimée, D.Trémoureux nous rappelle que c'est une départementale, et que Mr le Maire est déjà intervenu auprès du département sur ce sujet resté toujours sans réponse, sachant que ces travaux coûteraient assez chers. Nous pouvons juste solliciter à nouveau le maire pour une nouvelle intervention au Département.

Mr Coz représentant de la police municipale, précise qu'il y a dans cette rue de Champigny.

Mr Coz, représentant de la police municipale, précise qu'il y a dans cette rue de Champigny des constats aux manquements du code de la route : vitesse non respectée, port de la ceinture ou enfants non attachés à l'arrière.

*Rue de l'île de Conge : constat de stationnements quotidiens de grosses camionnettes blanches professionnelles immatriculées Ukraine ou Pologne, et parfois des voitures "tampon" qui gênent les riverains en occupant toutes les places sur les trottoirs. D. Tremoureux informe à nouveau que les trottoirs sont publics, qu'il n'est pas légal de privatiser une place ni même la rue en question, comme on le suggère. Mais si un véhicule demeure plus de 7 jours à la même place on peut en informer la police municipale qui interviendra.

*Dans ce même quartier les petits renfoncements vers la Marne rue du coteau, rue La Varenne, on constate des *marquages à la peinture. De quoi s'agit-il ?* D. Trémoureux n'est pas informé, il s'agit peut-être de futurs travaux de la fluviale ou peut-être des raccordements d'eau ?

*Les containers poubelles qui restent sur les trottoirs rue de l'île de Conge et rue de Champigny. D.T. précise que tout objet sur le trottoir doit être rentré, les containers peuvent

être sortis la veille au soir des ramassages poubelles, et ajoute que la collecte des déchets fonctionne très bien à Chennevières.

* E.D ajoute que si on constate que la **voirie ou des trottoirs sont détériorés**, **prévenir la mairie** "service technique et voirie".

DIVERS

- *L'école du Moulin à Vent est mise en situation Vigipirate, comme tous les établissements publics depuis quelques temps, avec les mesures qui s'imposent.
- *Devant ce même établissement scolaire nous faisons remarquer les **difficultés de stationner un court moment** pour déposer ou aller chercher les enfants à l'école, avec le risque de prendre un PV. *Nous demandons une tolérance.*
- D.T précise que c'est le cas pour pratiquement toutes les écoles. Cependant *Mr Coz ajoute* qu'une tolérance est accordée pour ces arrêts momentanés, à condition de ne pas gêner la circulation.
- *Deux quartiers de Chennevières sont nommés " **Voisins Vigilants**" coordonnés par la préfecture et police municipale.
- *Les chiens : Un arrêté national oblige la tenue des chiens en laisse sur tout le territoire public, voiries et berges de la Marne.
- *L'ancienne école Corot: Qu'en est-il ? D.T informe que le terrain est privé, appartenant à des promoteurs immobiliers qui prévoient d'y construire une petite résidence et une crèche.
- * Certains canavérois qui ont été enfants scolarisés dans cet établissement, proposent à la mairie d'organiser un évènement rassemblant les anciens élèves afin de commémorer les années passées dans cette école, avant démolition.
- D.T pense que *les personnes concernées pourraient elles-mêmes organiser cet événement sur ce site* ou pourquoi au parc Corot.
- * Dans la petite portion de la *rue de Champignol,* limite Chennevières Champigny, près de la berge, on signale ce lieu souvent souillé et parfois des voitures stationnées et des personnes qui semblent procéder à certains "trafic" douteux. Mr COZ en prend note.
- * *Un centre médical* a récemment ouvert rue Aristide Briand (près du cimetière) avec environ une dizaine de professionnels médicaux.

Clôture du Comité de Quartier à 22 h.

Nous remercions Monsieur COZ pour sa présence et sa participation à notre séance. La prochaine date nous sera communiquée en temps voulu.